

15 avr 2025 -08:39

Appartient à Conseil des ministres du 11 avril 2025

Accords concernant le budget pour la sécurité intérieure

Sur proposition de la ministre de la Justice Annelies Verlinden, le Conseil des ministres a marqué son accord sur une série d'accords concernant le budget pour la sécurité intérieure.

Ces accords comprennent :

- une utilisation flexible du budget pour renforcer les services de sécurité et la politique de retour, dans laquelle les crédits d'engagement et de liquidation disponibles sont transférables entre différents exercices budgétaires
- l'élaboration d'un plan d'action par les taskforces sur la surpopulation carcérale
- la possibilité de redistribuer les crédits de personnel, de fonctionnement et d'investissement et les subsides
- la possibilité d'utiliser les excédents constatés lors de la confection du budget pour le financement structurel de la défense (60 %) et le renforcement de la sécurité intérieure (40 %)
- s'il apparaît, lors d'un contrôle budgétaire, que les moyens prévus dans la trajectoire, exprimés en pourcentage du PIB dans le plan de défense, sont sous-utilisés, ces moyens seront alloués selon la même répartition.
- l'élaboration d'une proposition relative à cette enveloppe de sécurité intérieure par les ministres de la Justice, de la Défense et de l'Intérieur en vue de la confection du budget 2026

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Annelies Verlinden, ministre de la Justice, chargée de la Mer
du Nord
FINTO
Boulevard du Jardin Botanique 50/65 - 6ème étage
1000 Bruxelles
Belgique
<https://verlinden.belgium.be>
info@verlinden.belgium.be

Nick Gyselinck
Porte-parole
press@verlinden.belgium.be